



## CONTRAT DE LOCATION DU VIDEOPROJECTEUR

Le comité départemental de gymnastique de la Loire met à votre disposition, un vidéoprojecteur.

Avec sa housse de rangement, sa télécommande, son câble, ainsi qu'un câble HDMI.

Le tout d'une valeur de 400€.

Le club demandeur est entièrement responsable du vidéoprojecteur et de ses accessoires pendant la durée du prêt, et ce, dès l'entrée en possession de ce dernier.

(Assurance, perte, vol, dégradation....).

### Précautions à prendre :

- Bien lire la notice pour la mise en marche
- Relever toute anomalie constatée lors du chargement et de la mise en route.
- 

### Prix de location :

- Un chèque de 15€ à l'ordre du comité.
- Gratuit pour les compétitions.

### La caution :

Un chèque de caution de 400€ à l'ordre du comité (soit le prix du vidéoprojecteur) vous sera demandé.

Il vous sera restitué lors du retour du vidéoprojecteur après vérification de la bonne marche de celui-ci.

La responsable : Maud Bouchot 0698200811

[comiteloiregym@gmail.com](mailto:comiteloiregym@gmail.com)

### Renseignements à remplir :

Nom du club : .....

Personne responsable du vidéoprojecteur : .....

Date d'enlèvement : .....

Date de retour : .....

Motif de la location : .....

Nom et Signature du président du club :

Signature de Maud Bouchot :